



**Ministère délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées,
aux Personnes handicapées et à la Famille**

Intervention de Philippe Bas

**Ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux
Personnes handicapées et à la Famille**

Etats Généraux de la Sécurité Routière

20 octobre 2005 - Palais Brongniart

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

Monsieur le Premier Ministre,
Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames et Messieurs,

Répondant à la mobilisation sans précédent de l'Etat, l'appel à la responsabilité des Françaises et des Français contre la violence routière, sous l'impulsion du Président de la République, a porté ses fruits. Elle s'est traduite par un meilleur respect des règles et donc par une baisse significative du nombre d'accidents de la route.

Mais rien n'est à ce jour définitivement acquis. Tout est réversible. On ne le dira jamais assez : plus que jamais, la vigilance s'impose et il ne faut pas baisser la garde. La route continue à tuer 2 à 3 fois plus de jeunes entre 18 et 24 ans que le reste de la population. Entre la naissance et l'âge de 20 ans, l'insécurité routière reste responsable de 50 % des handicaps

Le goût du risque, notamment en deux roues, la consommation excessive d'alcool, l'usage de stupéfiants et de certains médicaments participent sans conteste à ce drame et constituent aujourd'hui des champs d'action pour lesquels l'effort doit se poursuivre.

Conduire sous l'emprise de l'alcool multiplie en effet le risque d'avoir un accident mortel par 8,5. En 2004, le nombre de victimes sur les routes imputables à l'alcool était encore de 2 270, même si depuis trois ans, le nombre d'accidents mortels sous l'influence de l'alcool connaît une baisse sans précédent. Alors qu'il était en stagnation, voire en légère hausse entre 1994 et 2001, les trois dernières années ont rompu avec cette tendance puisqu'il a diminué d'environ 40 %. Les Français peuvent être fiers de ce résultat. C'est avant tout le fruit d'un nouvel esprit de responsabilité.

Malgré cela, près d'un accident mortel sur deux survenu la nuit est encore imputable à l'alcool. Nous ne pouvons accepter une telle situation. Nous devons réduire encore ces chiffres.

De même, **l'usage du cannabis** participe à l'insécurité routière. Une étude épidémiologique récente de grande ampleur vient de montrer que :

- conduire sous l'effet du cannabis double, en moyenne, le risque d'être responsable d'un accident mortel ;
- le nombre de victimes imputable au cannabis sur les routes est de l'ordre de 220 morts par an, dont la plus grande partie a moins de 25 ans ;
- la consommation conjointe de cannabis et d'alcool multiplie par 14 le risque d'être responsable d'un accident mortel.

En outre, la **prise d'un médicament susceptible d'altérer l'aptitude à la conduite** est retrouvée chez près de 10 % des accidentés de la route. Selon, l'Agence française de sécurité sanitaire et des produits de santé, les hypnotiques et les tranquillisants sont les substances les plus fréquemment mises en cause.

C'est pourquoi nous lui avons demandé de réviser les notices de médicaments potentiellement actifs sur la vigilance, sur l'équilibre ou sur la vue. De nouveaux pictogrammes seront progressivement apposés sur le conditionnement des médicaments au cours des prochains mois. De couleurs différentes (jaune, orangé et rouge), ils signaleront aux usagers si la prise du médicament nécessite, lors de la conduite d'un véhicule, de simples précautions d'emploi, l'avis d'un professionnel de santé, ou encore s'il est totalement déconseillé de prendre le volant.

Nous avons à cœur, avant tout, de modifier les comportements des usagers. Les médecins et les pharmaciens ont un rôle important à

jouer en sensibilisant les patients dans un domaine où le sens de la responsabilité de chacun doit être mis en alerte et éclairé par l'information sur les risques avant de prendre la décision de conduire.

Je voudrais aussi souligner le **rôle de la famille** en matière de prévention de la violence routière.

La sécurité sur la route est une affaire d'éducation. Le rôle des parents et des grands-parents est ici irremplaçable car la famille est le premier lieu de transmission des valeurs et des repères. Les parents ne sont-ils pas les éducateurs privilégiés de leurs enfants par l'exemple qu'ils donnent au quotidien, ou lorsqu'ils participent à la « conduite accompagnée » au moment de l'adolescence ?

L'apprentissage des règles passe par l'exemple : le comportement des parents sur la route conditionne fortement celui de leurs enfants, comme piétons, en deux-roues ou jeunes conducteurs.

A quoi sert-il de dire à ses enfants « *traversez dans les clous quand vous allez à l'école* » si, lorsque l'on est avec eux, on traverse la chaussée hors des passages protégés ?

A quoi sert-il de dire « *l'alcool tue* » si l'on arrose copieusement un repas de famille avant de prendre la route ?

Mais l'influence de la famille sur les pratiques routières est réciproque. Les enfants et les jeunes ont souvent un regard critique sur la conduite de leurs parents.

J'ai la conviction que c'est en impliquant les familles, si durement éprouvées en cas d'accident de la route, que l'on fera progresser ensemble la lutte contre la violence routière.

Je vous remercie.